

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

**États financiers vérifiés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 21 juin 2024.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Il incombe au Comité de vérification et de gestion des risques de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction et le vérificateur interne pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à préciser si, à son avis, les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice générale, qui suit, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction :

A blue ink signature of Gadi Mayman, consisting of a stylized 'G' followed by 'adi Mayman' and a long diagonal stroke.

Gadi Mayman
Directeur général

A blue ink signature of Muneeb Chaudhary, featuring a stylized 'M' and 'C'.

Muneeb Chaudhary
Directeur général des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Shelley Spence, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2024

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023 Retraité (note 14)
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie	6 188 \$	9 310 \$
Montant dû par les organismes apparentés et autres (notes 6, 7, 8)	3 340	2 661
Montant dû par la province	8 870	4 810
	<u>18 398</u>	<u>16 781</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 10)	5 013	3 722
Montants recouvrés dus à la province	1 641	1 553
Avantages sociaux futurs des employés	757	1 088
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	3 793	4 657
	<u>11 204</u>	<u>11 020</u>
Actif financier net	7 194	5 761
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 3)	3 261	4 185
Charges payées d'avance	532	472
	<u>3 793</u>	<u>4 657</u>
Excédent accumulé	10 987 \$	10 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats et excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	2024 Budget	2024 Chiffres réels	2023 Chiffres réels retraités (note 14)
REVENUS			
Recouvrement des coûts auprès de la province (note 5)	21 027 \$	20 863 \$	20 442 \$
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et autres services financiers (note 7)	5 575	6 386	5 283
Frais d'administration des prêts (note 6)	2 899	4 273	3 724
Amortissement du produit comptabilisé d'avance (note 4)	1 373	1 265	946
Frais de gestion des placements (note 8)	609	665	631
Revenus d'intérêts	–	596	372
	31 483	34 048	31 398
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	24 319	24 478	23 455
Administratifs et généraux	2 892	3 436	2 901
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 373	1 265	946
	28 584	29 179	27 302
Excédent des revenus par rapport aux charges d'exploitation	2 899	4 869	4 096
Versement de fonds à la province à partir de l'excédent (note 11)	–	(4 300)	(3 800)
Excédent annuel	2 899	569	296
Excédent accumulé au début de l'exercice	10 418	10 418	10 122
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	13 317 \$	10 987 \$	10 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2024	2024 Chiffres réels	2023 Chiffres réels
Excédent annuel	2 899 \$	569 \$	296 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(1 373)	(341)	(3 637)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 373	1 265	946
Charges payées d'avance	–	(60)	(50)
Fluctuation de l'actif financier net	2 899	1 433	(2 445)
Actif financier net au début de l'exercice	5 761	5 761	8 206
Actif financier net à la fin de l'exercice	8 660 \$	7 194 \$	5 761 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023 Retraité (note 14)
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	569 \$	296 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 265	946
Augmentation des charges payées d'avance	(60)	(50)
Augmentation/(baisse) du produit comptabilisé d'avance	(864)	2 741
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation)/baisse du montant dû par les organismes apparentés et autres	(679)	170
Augmentation du montant dû par la province	(4 060)	(80)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1 291	51
Augmentation/(baisse) des avantages sociaux futurs des employés	(331)	29
Augmentation des montants recouverts payables à la province	88	21
Trésorerie générée par les opérations d'exploitation	(2 781)	4 124
Opérations sur capitaux propres		
Trésorerie utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(341)	(3 637)
Trésorerie appliquée aux opérations sur capitaux propres	(341)	(3 637)
Changement net en liquidités	(3 122)	487
Trésorerie au début de l'exercice	9 310	8 823
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 188 \$	9 310 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds d'OPG;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les NCSP exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de recettes et des charges déclarées pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les passifs relatifs aux autres avantages futurs des employés et les charges à payer. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les chiffres réels.

c) Adoption de nouvelles normes comptables

À compter du 1^{er} avril 2023, l'OOF a adopté rétroactivement la nouvelle norme SP 3400, *Revenus*. La mise en œuvre de la nouvelle norme n'a eu aucun effet important sur la comptabilisation ou l'évaluation des recettes de l'OOF. À ce titre, le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2023 n'a pas été retraité.

d) Comptabilisation des produits

(i) Recouvrements des coûts auprès de la province

L'OOF reçoit de la province un financement pour ses charges de fonctionnement et l'acquisition d'immobilisations corporelles au moyen d'un budget approuvé. Le financement de fonctionnement est comptabilisé durant la même période que celle où les charges de fonctionnement sont encourues. Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

(ii) Recouvrements des coûts – gestion de la dette et autres services financiers

L'OOF fournit des services de gestion de la dette et d'autres services financiers à divers organismes gouvernementaux en vertu d'ententes sur les niveaux de

service et recouvre le coût de la prestation de ces services auprès des organismes. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services. Comme indiqué dans les ententes sur les niveaux de service, le prix de transaction de ces services de gestion est égal aux coûts engagés par l'OOF pour la prestation de ces services. Les recouvrements des coûts sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux.

(iii) Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF. L'OOF facture des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le prix de transaction est égal à un pourcentage annuel fixe du montant du prêt dû. Les recettes tirées de la prestation de ces services sont comptabilisées dans la période pendant laquelle ils sont rendus et selon le montant auquel l'OOF a le droit pour le paiement de la prestation effectuée à ce jour.

(iv) Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements à divers organismes gouvernementaux. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services aux organismes gouvernementaux. Le prix de transaction est égal à un pourcentage fixe des placements gérés. Les frais de gestion des placements sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services requis pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les montants dus par les organismes et autres apparentés, les montants dus par la province de l'Ontario, les montants recouvrés payables à la province de l'Ontario et les comptes créditeurs et les charges à payer sont enregistrés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur parce qu'ils ont à court terme par nature.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations.

Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

La provision semestrielle pour amortissement est appliquée à la fois à l'année de l'acquisition et à l'année de la cession pour le mobilier et l'équipement et le matériel informatique.

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

g) Opérations entre apparentés :

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent la contrepartie et les ententes entre les parties.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice terminé le 31 mars 2024				Total
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	14 412 \$	2 859 \$	1 235 \$		18 506 \$
Acquisitions	293	39	9	–	341
Cessions	(9 273)	–	–	–	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	5 432	2 898	1 244	–	9 574
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	13 706	301	314	–	14 321
Amortissement	449	610	206	–	1 265
Cessions	(9 273)	–	–	–	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	4 882	911	520	–	6 313
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	550 \$	1 987 \$	724 \$	–	3 261 \$

	Exercice terminé le 31 mars 2023				Total
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	14 439 \$	1 905 \$	1 213 \$	722	18 279 \$
Acquisitions	243	2 369	1 025	–	3 637
Capitalisation des actifs lors de l'achèvement*	233	489	–	(722)	–
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	14 412	2 859	1 235	–	18 506
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	13 681	1 900	1 204	–	16 785
Amortissement	528	305	113	–	946
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	13 706	301	314	–	14 321
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	706 \$	2 558 \$	921 \$	–	4 185 \$

* Dans le cadre de l'achèvement des travaux de rénovation des espaces de bureau que loue l'OOF, un montant de 722 000 \$ associé aux immobilisations corporelles en cours de construction a été transféré à la catégorie des biens amortissables dès que les locaux sont devenus prêts à être utilisés.

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2024		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Produit comptabilisé d'avance
Solde au début de l'exercice	4 185 \$	472 \$	4 657 \$
Acquisitions	341	594	935
Amortissement	(1 265)	–	(1 265)
Charges de l'exercice en cours	–	(534)	(534)
Solde à la fin de l'exercice	3 261 \$	532 \$	3 793 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2023		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Produit comptabilisé d'avance
Solde au début de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$
Acquisitions	3 637	529	4 166
Amortissement	(946)	–	(946)
Charges de l'exercice en cours	–	(479)	(479)
Solde à la fin de l'exercice	4 185 \$	472 \$	4 657 \$

Les apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et comptabilisés comme des recettes sur la même base que les dotations aux amortissements liées aux immobilisations corporelles acquises. En conséquence, des recettes ont été comptabilisées pour un montant de 1 265 000 \$ (946 000 \$ en 2023), ce qui est égal aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles. La charge de 534 000 \$ (479 000 \$ en 2023) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à hauteur de 447,5 milliards de dollars au 31 mars 2024 (435,3 milliards de dollars en 2023) conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget de l'Ontario 2024*. L'OOF gère également

des placements totalisant 75,7 milliards de dollars au 31 mars 2024 (84,7 milliards de dollars en 2023), ce qui comprend 30,3 milliards de dollars (27,9 milliards de dollars en 2023) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de réserver les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2024 se chiffrait à 20,9 millions de dollars (20,4 millions de dollars en 2023).

6. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 14,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. De ces facilités de crédit, 11,6 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle.

Prêts accordés à des organismes publics :

(en milliers de dollars)

Emprunteur	31 mars 2024	31 mars 2023
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	354 693 \$	340 374 \$
ii) Hôpitaux	454 085	282 915
iii) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	225 251	–
iv) Régie des alcools de l'Ontario	24 149	39 609
v) Commission des parcs du Niagara	20 949	23 096
vi) Société ontarienne de vente du cannabis	51 523	59 307
vii) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	75 298	41 936
viii) Commission de transport Ontario Northland	917	1 037
ix) Musée royal de l'Ontario	19 802	23 234
x) Conseils scolaires	3 747 418	4 019 713
Total	4 974 085 \$	4 831 221 \$

Au 31 mars 2024, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court - terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 211,9 millions de dollars (205,2 millions en 2023) et ont été transférés à la province. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'OOF a comptabilisé 4,3 millions de dollars (3,7 millions en 2023) de frais d'administration des prêts, dont 1,3 million de dollars sont à recevoir à la fin de l'exercice (1,1 million de dollars en 2023).

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2024, le solde des prêts s'élève à 354,7 millions de dollars (340,4 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,15 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2049.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 454,1 millions de dollars (282,9 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,49 et 4,40 pour cent, arrivent à échéance entre 2030 et 2063.

iii) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable jusqu'au 29 juin 2026 de 1 000 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés et de 190,0 millions de dollars pour les besoins de la société. Au 31 mars 2024, le solde de ces facilités s'élève à 105,3 millions de dollars (rien en 2023). Ces facilités portent intérêt à un taux d'intérêt variant de 5,19 à 5,24 pour cent au 31 mars 2024. De plus, la SIERE a également obtenu un prêt à terme de 120,0 millions de dollars à un taux d'intérêt de 4,78 pour cent, qui arrive à échéance en juin 2026.

iv) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 24,1 millions de dollars (39,6 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 3,26 pour cent, arrive à échéance en avril 2025.

v) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2024, le solde du prêt s'élève à 1,8 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril

2027. La CPN s'est également vu offrir en 2020 une facilité de prêt pour la construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 20,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme en janvier 2023. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 19,2 millions de dollars (20,9 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 4,58 pour cent, arrive à échéance en janvier 2033.

vi) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2024, le solde s'élève à 51,5 millions de dollars (59,3 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en janvier 2030.

vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) s'est vu offrir un prêt à terme et une facilité de prêt pour la construction pour financer divers projets. Au 31 mars 2024, le solde du prêt à terme s'élève à 28,7 millions de dollars (41,9 millions de dollars en 2023). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. L'utilisation de la facilité de prêt pour la construction au 31 mars 2024 totalise 46,6 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2023) et porte intérêt à un taux d'intérêt variable, qui s'établit à 5,50 pour cent au 31 mars 2024.

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2024, le solde total correspond à 0,9 million de dollars (1 million de dollars en 2023), ces prêts portent intérêt à 4,90 pour cent et arrivent à échéance en 2031. De plus, en 2021, la CTON s'est vu offrir une facilité de crédit de 5,0 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2024, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2023).

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2024, le solde du prêt s'élève à 19,8 millions de dollars (23,2 millions de dollars en 2023). Ce prêt porte intérêt à un taux flottant de 5,96 pour cent au 31 mars 2024 et arrive à échéance le 31 mars 2027.

x) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2024, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 3 747,4 millions de dollars (4 019,7 millions de dollars en 2023). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042.

7. RECOUVREMENTS DES COÛTS – GESTION DE LA DETTE ET AUTRES SERVICES FINANCIERS

L'OOF offre des services de gestion de la dette et d'autres services financiers aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous selon le principe du recouvrement des coûts. Toutes les entités mentionnées ci-dessous sont des parties apparentées, à l'exception de Wataynikaneyap Power LP (Watay). Les portefeuilles de dette gérés au nom de ces entités s'élevaient à 18,7 milliards de dollars au 31 mars 2024 (20,2 milliards de dollars en 2023). Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2024, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Coûts recouverts :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	4 082 \$	4 145 \$
Infrastructure Ontario	513	478
Fonds ontarien pour la construction (note 9)	1 003	–
Metrolinx	27	26
Watay	761	634
Total	6 386 \$	5 283 \$
Encours :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	1 194 \$	1 199 \$
Infrastructure Ontario	149	139
Fonds ontarien pour la construction	337	–
Metrolinx	30	30
Watay	77	–
Autres	42	41
Total	1 829 \$	1 409 \$

8. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

L'OOF offre des services de gestion des placements aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous. Les frais visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent. Les placements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2024 (2,0 milliards de dollars en 2023). Le total des droits de gestion des placements et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2024, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Frais de gestion des placements :		
Fonds de garantie des prestations de retraite	459 \$	431 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	144	126
Fondation Trillium de l'Ontario	44	52
Croissance Ontario	18	22
Total	665 \$	631 \$
Encours :		
Fonds de garantie des prestations de retraite	133 \$	126 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	42	37
Fondation Trillium de l'Ontario	11	12
Croissance Ontario	5	6
Total	191 \$	181 \$

9. SERVICES FOURNIS AU FONDS ONTARIEN POUR LA CONSTRUCTION

À la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère des Finances, l'OOF et la Banque de l'infrastructure de l'Ontario [faisant maintenant affaire sous le nom de Fonds ontarien pour la construction] ont conclu une convention de services entrée en vigueur le 2 novembre 2023. Grâce à cette convention de services, l'OOF apporte une aide administrative et opérationnelle afin d'aider à la constitution de l'organisation. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'OOF a recouvré les coûts auprès du Fonds ontarien pour la construction 1,0 million de dollars au titre des services fournis.

Avant la constitution de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario le 2 novembre 2023, l'OOF a engagé 0,24 million de dollars au titre des coûts liés à la création du Fonds ontarien pour la construction. Ces coûts ne seront pas recouverts auprès du Fonds ontarien pour la construction.

10. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	31 mars 2024	31 mars 2023
Comptes créditeurs	499 \$	559 \$
Charges de fonctionnement à payer	2 855	1 465
Autres avantages des employés à payer	1 659	1 698
Total	5 013 \$	3 722 \$

Les comptes créditeurs se rapportent en grande partie à des opérations commerciales ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions de paiement standard du gouvernement provincial.

Les charges à payer pour les dépenses de fonctionnement concernent les biens ou services reçus, mais non payés, y compris les traitements et salaires standard, les avantages sociaux et les charges d'exploitation courantes.

Les autres avantages sociaux cumulés comprennent les crédits de congé annuel accumulés par les employés.

11. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2024, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 4,3 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2023) à la province de l'Ontario. Le paiement a également été versé en février 2024.

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit et la liquidité. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à divers organismes publics, déclarés à la note 6.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, les coûts des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont pris en charge par le SCT et ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

Groupe de rémunération des employés	Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ
Régime de rémunération des membres de la direction non représentés et les autres employés non représentés	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	
Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de services accumulées jusqu'au 31 décembre 2004

Au 31 mars 2024, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 2,6 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2023).

Le SCT est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un bail d'exploitation de cinq ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

2024-2025	794 \$
2025-2026	807
2026-27	807
2027-2028	202
Total	2 610 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, qui s'élève à 0,63 million de dollars (0,57 million de dollars en 2023).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer certains organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 2,0 milliards de dollars en décembre 2022 aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance dépôts (FRAD). Au 31 mars 2024, l'ARSF n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2023).

Infrastructure Ontario (IO) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars jusqu'en mars 2028 pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. Au 31 mars 2024, IO n'avait pas utilisé la facilité (rien en 2023).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 6.

Éventualités :

Au 31 mars 2024, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le ministère des Services au public et aux entreprises offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'OOF.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la note 5;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la note 6;
- Services de gestion de la dette et autres services financiers pour les organismes et autres apparentés divulgués à la note 7;
- Services de gestion des placements pour les organismes apparentés décrits à la note 8;
- Services fournis au Fonds ontarien pour la construction divulgués à la note 9;
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la note 11.

16. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

17. CORRECTION DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Au cours des exercices précédents, aucun passif n'a été enregistré dans les états financiers pour les crédits de vacances inutilisés par les employés. Par conséquent, les données comparatives ont été retraitées afin de comptabiliser les crédits de vacances inutilisés des employés en tant que passif (ce qui a une incidence sur les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que sur les avantages sociaux futurs) et l'incidence qui en découle sur les salaires, les traitements et les avantages sociaux. Étant donné que l'OOF recouvre ses coûts auprès de la province de l'Ontario, il en résulte des répercussions sur les montants dus par la province de l'Ontario et sur les recettes provenant du recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario. Ce retraitement de l'exercice précédent a les conséquences suivantes :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2023 Précédemment déclaré	Correction	Retraité au 31 mars 2023
Incidence sur l'état de la situation financière			
Comptes créditeurs et charges à payer	2 024	1 698	3 722
Avantages sociaux futurs des employés	–	1 088	1 088
Montant dû par la province de l'Ontario	2 024	2 786	4 810
Incidence sur l'état des résultats et de l'excédent accumulé			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 640	(185)	23 455
Recouvrements des coûts auprès de la province	20 627	(185)	20 442